



NOVEMBRE 2011

## ACTUALITES

### ENVIRONNEMENT

#### **Appel à projets portant sur 100 M€ de nouveaux prêts pour soutenir la filière solaire dans son développement à l'international**

Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, a annoncé le 11 octobre dernier, lors des Assises nationales de l'Export, un appel à projets pour soutenir les entreprises françaises de la filière solaire dans leur développement à l'international. L'Etat est prêt à mobiliser jusqu'à 100 M€ de prêts à faible coût pour financer les meilleurs projets portés par des entreprises françaises dans les pays émergents.

En complément, 5 M€ de dons pourront être accordés aux entreprises françaises pour financer les études de faisabilité et d'ingénierie réalisées en amont des projets.

Les entreprises françaises de la filière solaire, parmi lesquelles de nombreuses PME, ont pris du retard sur les technologies de première génération. Elles misent désormais sur les technologies de deuxième génération, dans le solaire thermodynamique (miroirs Fresnel par exemple) et dans le photovoltaïque à concentration, pour proposer des prix plus compétitifs que leurs concurrents et obtenir des premiers contrats à l'export.

A cet égard, le Plan Solaire Méditerranéen, l'un des projets-phares de l'Union pour la Méditerranée, par son échelle et par les perspectives qu'il ouvre sur l'ensemble des marchés mondiaux, est un rendez-vous à ne pas manquer.

L'initiative prise par Pierre LELLOUCHE permettra justement aux entreprises françaises de bénéficier d'un appui financier pour y promouvoir leurs produits.

Les entreprises françaises de l'énergie solaire sont invitées à se rendre dès à présent sur le nouveau site web [www.import-export.gouv.fr](http://www.import-export.gouv.fr) pour télécharger le dossier de candidature. Elles y trouveront l'ensemble des informations nécessaires sur la procédure et les « règles du jeu ».

*L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 janvier 2012.*

#### **Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau**

Le Commissariat général au développement durable vient de publier une étude sur les dépenses entraînées par les pollutions agricoles diffuses dues aux apports excédentaires d'azote et de pesticides. Les dépenses additionnelles générées par ces pollutions sont évaluées pour les ménages entre 1 000 et 1 500 M€, dont 640 à 1 140 M€ répercutés sur la facture d'eau, représentant entre 7 et 12 % de cette facture en moyenne nationale. Pour les ménages des localités les plus polluées, ces dépenses supplémentaires pourraient atteindre 495 €/ménage ou 215 €/personne, soit un surcoût de près de 140 % de la facture d'eau moyenne (base de l'année 2006) ;

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED52.pdf>





## Recyclage des équipements électriques usagés du bâtiment? Une solution : le réseau gratuit des déchetteries pro !

Une élimination conforme des déchets de chantier est aujourd'hui incontournable. Une nouvelle contrainte réglementaire vient notamment peser sur les maîtres d'œuvres et leurs prestataires : l'obligation d'établir un diagnostic déchets pour les chantiers de démolition de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de fournir un document de recollement à l'issue du chantier, précisant les quantités éliminées et les filières associées. **Les équipements électriques professionnels usagés du bâtiment** (DEEE Pro) sont bien entendu concernés.

Dans le cadre de la filière de collecte et de recyclage des DEEE Pro, orchestrée par l'éco-organisme **Récylum** et financée par les producteurs, c'est un réseau de 200 déchetteries pro, **dont 11 en Midi-Pyrénées**, qui a été mis en place. Ce dispositif de proximité facilite la dépose gratuite, en vue de leur recyclage, des matériels usagés issus des opérations de maintenance, de rénovation et de déconstruction des bâtiments et ouvrages : matériels d'éclairage, de sécurité, de contrôle et de régulation... Il est également possible de mettre en place une solution de collecte directement sur les chantiers, selon des conditions financières à définir avec la déchèterie pro.

<http://www.recylum.com/ESPACE-DEEE-PRO/DEEEPro-Accueil.html>

## Economisez l'eau en Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, l'eau douce est abondante, mais sa disponibilité et ses usages potentiels varient d'un point du territoire à l'autre, et selon les usages saisonniers. Aussi, depuis des années, les usagers de l'eau s'efforcent d'utiliser au mieux la ressource en eau disponible, encouragés en cela par les évolutions réglementaires et les avancées technologiques.

Les besoins en eau potable semblent se stabiliser malgré un contexte de croissance continue de la démographie régionale. Pour autant, des interrogations demeurent quant à l'impact, amorcé et futur, du changement climatique et des évolutions économiques sur le développement régional et les usages induits de l'eau. La maîtrise des consommations d'eau est donc plus que jamais d'actualité.

Avec cette brochure dédiée aux économies d'eau pour les usages domestiques et collectifs, la Région Midi-Pyrénées, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DREAL et l'ARPE Midi-Pyrénées ont souhaité faire connaître des initiatives qu'ils ont accompagnées ou soutenues. L'objectif est aussi de montrer que des économies d'eau sont possibles sans influencer sur le confort ni la qualité du service rendu, voire en améliorant l'accès à l'eau potable des citoyens les plus défavorisés.

<http://www.arpe-mjp.fr>





### Soyez acteurs de la Semaine : Inscrivez votre action !

Pour participer à la Semaine de la Réduction des Déchets et vous inscrire dans cette démarche européenne de sensibilisation, vous devez organiser, pendant la troisième édition de la Semaine du 19 au 27 novembre 2011, une ou plusieurs action(s) visant à sensibiliser le grand public ou un public ciblé (scolaires, salariés,...) à la réduction des déchets.

Par exemple : un atelier sur le compostage, une animation sur les produits éco-conçus, une bourse d'échanges, des conseils pour limiter le gaspillage alimentaire, la distribution de sacs ou de tasses réutilisables, d'autocollants Stop Pub, ...Attention les actions sur le tri des déchets ne seront pas labellisées car la thématique de la Semaine concerne la prévention des déchets.

L'inscription est obligatoire pour assurer la validation des messages de votre opération par l'ADEME et assurer sa visibilité (et son succès !) vis-à-vis du grand public en figurant dans les programmes régionaux des manifestations.

<http://www.reduisonsnosdechets.fr/serd/presentation-objectifs.html>

### Participez à l'opération collective 123 Environnement en Midi-Pyrénées !

Soyez parmi les 15 TPE-PME à intégrer l'opération collective.

L'objectif ? Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur démarche environnementale jusqu'à la certification ISO 14001 selon le référentiel FDX30-205 par la mise en place d'un système de management environnemental par étapes.

Le niveau 1 a fait l'objet d'une action collective spécifique financée par la Région et l'ADEME dans le cadre du PRELUDE pour 18 PME de la région qui ont initié une démarche environnementale.

La présente action collective est la continuité de cette première phase et va permettre d'accompagner 15 entreprises en niveau 2 et 5 entreprises en niveau 3 (certification ISO14001) avec l'appui d'un consultant.

En participant à cette opération, vous bénéficiez :

- D'un accompagnement de plusieurs journées par un consultant spécialisé,
- D'un financement à hauteur de 70% par la Région et l'ADEME,
- D'une communication et d'une animation régionale.

→ Pour en savoir plus sur 123 Environnement et découvrir les entreprises déjà engagées :

[www.123environnement.fr](http://www.123environnement.fr)

→ Si vous êtes intéressé, contactez sans tarder le conseiller environnement de votre CCI.

→ Contact: Julien BOURDON CCIT de l'Ariège - 05 61 02 03 21 – [j.bourdon@ariego.cci.fr](mailto:j.bourdon@ariego.cci.fr)

### Le nouveau plan d'action "assainissement" 2012-2018

Tous les jours, un Français produit en moyenne 150 litres d'eaux usées, appelées eaux résiduaires urbaines. Pour éviter que leurs rejets ne polluent les milieux naturels, ces eaux doivent impérativement être collectées et traitées. Jusqu'en 2007, la France faisait figure de mauvais élève en la matière. Afin de mettre en conformité ses installations avec les exigences européennes, le gouvernement a lancé un plan d'action pour achever la mise en conformité des 146 stations les plus importantes.





A l'occasion de l'inauguration des nouveaux équipements de la station de traitement des eaux d'Achères (78), la plus grande d'Europe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a présenté un bilan positif de cette campagne de modernisation. Ainsi sur la période 2007-2011, 141 stations ont été mises aux normes et les travaux seront terminés avant la fin 2013 pour les cinq dernières. Elle a annoncé un nouveau cadre d'action pour la politique d'assainissement jusqu'en 2018.

[\*En savoir plus\*](#)

## SECURITE

### Fiches ICSC : donnez votre avis

Créées à l'initiative de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Bureau international du Travail (BIT) et réalisées en partenariat avec l'INRS, les fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques ou ICSC (International chemical safety cards) fournissent des informations sur les dangers des produits chimiques ainsi que des conseils d'utilisation en milieu professionnel. Le BIT réalise actuellement une enquête sur ce dispositif. Un questionnaire en ligne a été mis en place pour recueillir les avis des utilisateurs.

**Le questionnaire :** <https://www.surveymonkey.com/s/PJ8XPVH>

### Le coût de la sous-déclaration

Selon le rapport de la commission d'évaluation de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, les AT-MP non déclarés coûteraient entre 587 millions et 1,1 milliard d'euros à l'Assurance maladie d'ici à 2014. La dissimulation des employeurs, mais également le manque d'information des travailleurs et des médecins seraient les principales causes de la sous-déclaration observée.

[Voir le rapport](#)

### Choisir un ergonome conseil pour une intervention en entreprise.

Vous souhaitez agir dans votre entreprise sur les Troubles Musculosquelettiques, ce guide est à votre disposition pour vous aider dans votre démarche et si vous envisagez de faire appel à un cabinet conseil en ergonomie.

En vous accompagnant pas à pas dans la construction d'un cahier des charges, ce guide vous permettra de vérifier la cohérence de la proposition du cabinet conseil. Ce guide propose aussi des clés pratiques tels que les critères de choix de consultants.

[https://portail.anact.fr/portal/page/portal/DETAIL/SWAM\\_24\\_PORTAIL/MEDIATHEQUE1?p\\_thingIdToShow=19773570](https://portail.anact.fr/portal/page/portal/DETAIL/SWAM_24_PORTAIL/MEDIATHEQUE1?p_thingIdToShow=19773570)





### Une aide en ligne à la conception des équipements de travail

Mecaprev est une application web interactive et gratuite créée par l'INRS. Elle s'adresse aux ingénieurs et techniciens de bureaux d'études qui conçoivent ou modifient des équipements de travail. Elle a pour objectif d'apporter une aide dans le choix des mesures techniques de prévention des risques engendrés par les équipements de travail et auxquels sont exposés les utilisateurs : opérateurs, techniciens de maintenance, réglers, installateurs...

MECAPREV est une bibliothèque (non exhaustive) de principes de mesures de prévention, vis-à-vis des risques mécaniques et des règles d'ergonomie applicables aux **machines fixes**.

En savoir plus : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

### Vu sur le Net :

→ [www.stayingalive.fr](http://www.stayingalive.fr)

Serious game lancé par Dassault systèmes et Ilumens : « Votre collègue vient de s'écrouler, victime d'un malaise. Vous avez 4 minutes pour le sauver dans une expérience virtuelle. Apprenez, grâce à la simulation réaliste 3D, les gestes qui sauvent »

→ **Le nouveau site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) en ligne** : cette nouvelle version a été conçue pour mieux répondre aux besoins et attentes des internautes. Le site de l'Institut offre désormais une navigation plus intuitive, des contenus mieux organisés, un moteur de recherche plus performant, un graphisme modernisé, de nouvelles fonctionnalités...

### Fiches de données sécurité

L'UIC vient de mettre en ligne un document sur les FDS dans le cadre d'une action avec le Ministère chargé de l'Environnement(MEDDTL).

Ce document renseigne sur les responsabilités liées à la fourniture d'une FDS et les obligations résultant de la réception d'une FDS étendue.

Un tableau sur les FDS et dispositions transitoires est également disponible sur le site Helpdesk REACH

[http://www.uic.fr/iso\\_upload/Reach-Responsabilites-obligations-fiche-donnees-securite-etendues.pdf](http://www.uic.fr/iso_upload/Reach-Responsabilites-obligations-fiche-donnees-securite-etendues.pdf)

### Un DVD pour améliorer la circulation en entreprise

L'INRS présente un nouveau film d'animation de la série Napo intitulé « Napo dans... Circulez, y'a tout à voir ! ».

Le personnage principal est confronté aux difficultés liées à la circulation en entreprise. Les histoires courtes abordent sur un ton humoristique les problématiques de maintenance, de visibilité, de renversement et de chargement / déchargement.

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)





## QUALITE

### **Nouvelle norme EN 9100. Comment obtenir ou renouveler sa certification ?**

Le 21 octobre dernier, la CCI de Région Midi-Pyrénées a réuni les donneurs d'ordre et les entreprises de la supply-chain de Midi-Pyrénées. Plus de 120 participants ont répondu présent.

Au programme :

- Les enjeux de la certification EN 9100 dans le marché aéronautique mondial - Bruno FIEUX, Airbus représentant à l'IAQG
- Qu'est-ce qui change dans la nouvelle version et comment s'y préparer ? - Valérie WAUTELET, consultante auditrice aéronautique spatial et défense
- Audits EN 9100 - 2009 : Nouvelles règles du jeu et premiers retours d'expériences. Christelle REBILLET et Thierry ROUX, Groupe AFNOR
- Présentation du projet d'action régionale d'accompagnement des entreprises - Pierre NEGRE CCI de Région et Eliane POURTAU CCIT
- Recueil des candidatures d'entreprises

Tous les documents présentés **y compris la fiche d'intention de participation** sont téléchargeables sur le site de la CCI de Région rubrique QSEDD/Qualité

<http://www.midi->

[pyrenees.cci.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=18&sX\\_Menu\\_selectedID=m5\\_64672950](http://www.midi-pyrenees.cci.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=18&sX_Menu_selectedID=m5_64672950)

### **Nouvelle norme ISO relative à la réduction des impacts environnementaux des produits et services**

L'ISO vient de publier une nouvelle norme au sein de la famille ISO 14000, destinée à aider les organismes à réduire les effets négatifs de leurs produits et services sur l'environnement, l'**ISO 14006:2011, Systèmes de management environnemental – Lignes directrices pour intégrer l'éco-conception**

Tous les produits ou services ont un impact sur l'environnement durant toutes les phases de leur cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie. L'objectif de l'éco-conception est l'intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement des produits et services afin de réduire leurs impacts environnementaux négatifs et d'améliorer de façon continue leur performance environnementale tout au long de leur cycle de vie. Résultat : des produits et services plus propres et une planète plus verte.

La nouvelle norme, donne des lignes directrices concrètes aux organismes de production ou de service sur la manière d'intégrer l'éco-conception dans tout système de management – environnemental, qualité ou autre.





### Nouvelles vidéos ISO – L'intérêt fondamental des normes en un rien de temps

L'ISO vient de lancer six nouvelles vidéos qui montrent, chacune en moins d'une minute, les avantages qu'offrent les Normes internationales.

Chaque vidéo porte sur un aspect particulier où, dans le monde entier, les normes ISO sont utiles au quotidien pour les entreprises, les gouvernements et la société en général, à savoir:

- Pays en développement
- Management de l'énergie
- Environnement
- Sécurité alimentaire
- Soins de santé
- Responsabilité sociétale.

Les vidéos (durée entre 38 et 54 secondes) expliquent en quoi les normes ISO aident à résoudre des problèmes et à atteindre les objectifs fixés.

Proposées en anglais et en français, ces vidéos peuvent être visionnées sur le site Web de l'ISO, ainsi que sur [YouTube](#) et sur [iTunes](#).

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Le DD en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs

L'étalement urbain, la qualité des eaux, l'illettrisme chez les jeunes, l'égalité d'accès aux services, l'évolution comparée des émissions de gaz à effet de serre et du PIB, le surendettement des ménages, l'effort de recherche et développement... Autant d'indicateurs différents pour apprécier les atouts et les faiblesses du territoire en matière de développement durable

Afin de dresser un état des lieux et d'en suivre l'évolution, la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre de son Agenda 21, et l'Insee ont engagé une collaboration pilote au niveau national qui a abouti en 2007 à la publication du dossier « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs ».

Cette nouvelle publication va plus loin dans l'analyse. Il s'agit d'un document de synthèse qui, en présentant la situation de Midi-Pyrénées au regard du développement durable et son évolution, met en relief des enjeux. Il a été réalisé en partenariat avec l'ARPE, Agence du développement durable (ARPE) et avec le concours des services de l'État. Il s'est enrichi des récents diagnostics co-élaborés par l'État et la Région (notamment pour le Schéma régional climat-air-énergie et le Schéma régional de cohérence écologique), ainsi que des avancées nationales dans l'observation du développement durable.

<http://www.arpe->

[mip.com/html/files/DD\\_EN\\_MP\\_2011/Le\\_DD\\_en\\_MP\\_REGION\\_INSEE\\_ARPE.pdf](http://mip.com/html/files/DD_EN_MP_2011/Le_DD_en_MP_REGION_INSEE_ARPE.pdf)





### Concours d'affiches ISO – Exprimez votre talent pour le développement durable !

Depuis le sommet de la Terre de 1992, la prise de conscience de l'importance d'un monde durable et de la nécessité de solutions mondiales concrètes s'est accrue. C'est pourquoi, à l'approche du sommet Rio+20, les normes ISO apparaissent de plus en plus convaincantes. Pour souligner cet engagement, l'ISO consacre le numéro de janvier 2012 de son magazine *ISO Focus+* au développement durable. En remportant le concours d'affiches, vous participerez à ce numéro !

Montrez-nous comment vous voyez la contribution positive des normes ISO par une affiche présentant un graphisme, un dessin, un dessin humoristique, une photo, etc., de votre création (toute image, dessinée ou autre, est acceptée pour autant qu'elle soit créée par l'auteur). Vous pouvez inclure un slogan de *140 caractères au maximum, espaces compris*.  
Date limite pour la soumission: **15 novembre 2011** (hâtez-vous!)

<http://www.iso.org/iso/fr/pressrelease.htm?refid=Ref1476>

## AGENDA

### ENVIRONNEMENT

#### Climat : comment faire face en Midi-Quercy ?

Le Pays Midi-Quercy vous invite à participer à la réunion d'élaboration du "livre blanc" de l'observatoire local du climat. Les propositions issues de cette réunion serviront de base à l'élaboration du programme d'actions de l'observatoire local du climat.

La réunion se poursuivra par une **soirée débat à 19h30, ouverte à tous, sur les changements climatiques, avec l'intervention de Serge Planton de MétéoFrance.**

*Jeudi 3 Novembre 2011 de 15h à 18h30 à la salle des fêtes de Septfonds (82).*

#### Congrès ACV – Un outil au service de la pensée stratégique

Deux jours d'échanges entre acteurs de tous pays autour de la pensée cycle de vie et de ses applications stratégiques.

*3 & 4 novembre - Lille*

[www.avnir.org](http://www.avnir.org)

#### Table ronde sur la mobilité douce des entreprises

De nombreuses entreprises situées sur la Communauté Urbaine du Grand Toulouse ont participé à l'élaboration du Plan climat territorial. L'une des préoccupations majeures évoquée par les chefs d'entreprise, concerne le Plan de déplacement des entreprises.

La ville de Blagnac, directement concernée par ce sujet, a décidé d'organiser une table ronde sur la mobilité douce des entreprises dans le cadre de la "Quinzaine de l'Economie Solidaire" organisée par le Grand Toulouse et l'ADEPES.

*Lundi 7 novembre de 8h30 à 10h30 (Petit auditorium d'Odyssud - Avenue du Parc - 31700 BLAGNAC) en présence des élus du Grand Toulouse et de la ville de Blagnac*

*Contact: Cindy Jeanblanc - Chargée de développement ADEPES - Tél : 05.61.75.16.76*





### Inondations et politique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne

Journée d'échanges organisée le 8 novembre à Toulouse par l'agence de l'eau, en partenariat avec la DREAL de bassin. Cette rencontre est proposée avant la proche mise en œuvre de la directive inondation et dans la perspective du futur programme d'intervention de l'Agence.

Le matin sera consacré à l'actualité de la politique de gestion du risque inondation, ainsi que l'articulation entre les outils de prévention et les documents d'urbanisme.

L'après midi, l'agence de l'eau présentera les éléments de sa politique d'intervention qui participent à la prévention des inondations et donnera une large part à une table ronde pour tenter de répondre aux questions suivantes :

- Gestion durable des cours d'eau et risque inondations : quelle conciliation ?
- Quelles synergies entre les politiques publiques de gestion de l'eau, de gestion du risque inondation et de l'urbanisme?
- Quelle complémentarité entre les différents acteurs ?

*Mardi 8 novembre Espaces Vanel - Arche Marengo, 1 allée Jacques Chaban Delmas - TOULOUSE*

*Inscriptions : [inondations2011@eau-adour-garonne.fr](mailto:inondations2011@eau-adour-garonne.fr)*

*[Consulter le programme](#)*

### Présentation de la charte maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des bâtiments publics – Le guide des bonnes pratiques

La CCI de Toulouse a le plaisir de vous convier au prochain rendez-vous des « Cafés RÉZO », espace privilégié d'échanges entre acteurs économiques, qui réunira des professionnels autour du thème « Présentation de la charte maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des bâtiments publics – Le guide des bonnes pratiques »

*Mercredi 9 Novembre 2011 de 8 h 00 à 10 h 30 - à la CCI de Toulouse - Salle Gaston Doumergue 2 rue d'Alsace Lorraine - 31000 Toulouse*

*Inscription en ligne :*

*[http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/formulaire.asp?version\\_id=331](http://www.toulouse.cci.fr/site/reliantis/formulaire.asp?version_id=331)*

### Les 17-20 du CERCAD : Déchets de chantier : les réponses aux questions que vous vous posez

Plusieurs intervenants seront présents pour répondre à vos interrogations, autour d'exemples concrets :

- Quelles sont les responsabilités/obligations des différents acteurs de l'acte de construire : de la maîtrise d'ouvrage aux entreprises/artisans en passant par la maîtrise d'œuvre ?
- Quelle est la réglementation en vigueur et les filières existantes pour la respecter ?
- Quels sont les outils (et interlocuteurs) à ma disposition pour éliminer, recycler mes déchets de chantier ?
- Un chantier propre : combien ça coûte ? combien ça rapporte ?

*Lundi 21 novembre 2011 de 17h à 20h - Le Belvédère (amphithéâtre), 11 boulevard des Récollets – Toulouse*

*[Pour vous inscrire](#)*





### Recyclage et Valorisation du Phosphore des effluents

Ce séminaire rassemblera les divers acteurs concernés par le recyclage du phosphore: industriels, organismes de recherche, associations, professionnels du traitement des effluents, utilisateurs, distributeurs...

La participation cette journée est gratuite mais l'inscription est obligatoire

A l'INSA de Toulouse le mercredi 23 Novembre 2011.

<http://www.mp-i.fr/2011/07/20/seminaire-phosphore-le-mercredi-23-novembre-a-linsa/>

### La 3<sup>ème</sup> édition de la journée régionale de la qualité de la construction en Midi-Pyrénées

Après les deux premières éditions de ces rencontres qui ont remporté un vif succès, l'objectif aujourd'hui est de pérenniser ces moments d'échanges et de partage autour de thèmes liés à l'amélioration de la qualité de la construction dans notre région.

24 novembre 2011 - 8h 45 à 16h 30- Entiore (2, avenue Mercure 31130 Quint Fonsegrives)

**Programme et invitation :** [http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/jours\\_regional\\_qualite\\_construction-2011-v4\\_cle0e7584.pdf](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/jours_regional_qualite_construction-2011-v4_cle0e7584.pdf)

### Club des entreprises pour le développement durable de l'Ariège

Visite de la société Mapaero avec la découverte de ses nouveaux locaux et son savoir faire en matière de produits éco conçus. Rencontre des représentants du service économique de la mairie de Pamiers et de leurs élus, focus sur les projets d'aménagement la ZA Gabrielat. Plus d'informations : [cepdda@ariego.cci.fr](mailto:cepdda@ariego.cci.fr) - 05 61 02 03 21

### Journée du club « Ville durable, ville de demain » : réservez votre date

Le club Midi-Pyrénées éco-entreprises organise les premières rencontres régionales des acteurs de l'environnement en Région Midi-Pyrénées. Pour cette 1<sup>ère</sup> journée, une thématique phare « Ville durable, ville de demain ? », 15 ateliers thématiques, une conférence plénière et une table ronde, des rencontres d'affaires et un espace d'exposition

*Programme prochainement en ligne*

19 janvier 2012 – Entiore CCI de Toulouse

Plus d'informations : [laurence.guillat@midi-pyrenees.cci.fr](mailto:laurence.guillat@midi-pyrenees.cci.fr) - 05 62 74 20 62

## SECURITE

### « Risques cardiovasculaires : quel rôle pour l'entreprise ? »

Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité en France. Partant du constat qu'une démarche préventive est essentielle, le Cabinet epHYGIE et l'association Cœur et travail proposent une journée consacrée à la sensibilisation des entreprises en la matière.

17 novembre 2011 - Paris

<http://coeur-et-travail.com/colloque2011.pdf>

### Préventica Bordeaux

Du 31 janvier au 2 février 2012

<http://www.preventica.com/preventica-bordeaux-2012.php>





## DEVELOPPEMENT DURABLE

### **"Responsabilité sociétale : mettre en œuvre votre démarche selon la norme ISO 26000"**

En s'appuyant sur des exercices pratiques, vous serez conduit à réaliser un auto-diagnostic « flash » de votre organisation selon une méthodologie conçue par le Groupe AFNOR, et à partager votre retour d'expérience avec l'ensemble des participants.

4 novembre 2011 - de 9h30 à 12h30 - AFNOR LABEGE

Autre programmation le 13 décembre 2011

[Inscription en ligne](#)

### **"Responsabilité sociétale : évaluez votre démarche avec AFAQ 26000"**

Comment évaluer une démarche développement durable selon l'ISO 26000 ? Quels sont les critères ? Comment convaincre la direction ? L'AFNOR propose un atelier interactif sous forme de brainstorming visant à restituer les enjeux et apports d'une évaluation.

Vendredi 4 novembre 2011 - de 14h30 à 16h30- AFNOR LABEGE

[Inscription en ligne](#)

### **Rencontre régionale Sud-Ouest Afnor organisée sur la thématique « Innover et être responsable : les clés d'un développement durable ».**

Le 18 novembre à Toulouse de 13h30 à 17h30.

[www.afnor.org/rse-iso-26000](http://www.afnor.org/rse-iso-26000)

## VEILLE REGLEMENTAIRE

### ZOOM REGLEMENTAIRE

#### **REFORME DE LA MEDECINE DU TRAVAIL – Quelles conséquences pour les employeurs ?**

La loi réformant l'organisation de la médecine du travail a été publiée au Journal Officiel le 24 juillet 2011. La loi, qui définit les missions et l'organisation des services de santé au travail, induit également de nouvelles obligations pour les entreprises.

→ La loi réformant l'organisation de la médecine du travail définit les missions des services de santé au travail et précise certaines d'entre elles : la prévention de la pénibilité, la lutte contre la désinsertion professionnelle et contre la consommation d'alcool et de drogues au travail...

Elle réaffirme l'organisation de ces services en équipes pluridisciplinaires associant personnel infirmier, intervenants en prévention des risques professionnels (ergonomes, psychologues, toxicologues, etc.). Ces équipes peuvent être complétées par d'autres acteurs et leur animation ainsi que leur coordination sont confiées au médecin du travail.





→ Cette loi impose également de nouvelles obligations pour les employeurs. Ceux-ci doivent désormais désigner un ou plusieurs salariés chargés des activités de prévention des risques professionnels dans l'entreprise. À défaut de compétences internes, l'employeur peut faire appel aux intervenants en prévention des risques professionnels, aux services de prévention des caisses de sécurité sociale avec l'appui de l'INRS, à l'OPPBT et à l'ANACT et son réseau.

Ces dispositions **entreront en vigueur à la date de la publication des décrets d'application et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2012**. La loi précise par ailleurs les rapports que l'employeur doit entretenir avec le médecin du travail. Par exemple, il est tenu de prendre en considération les propositions effectuées par écrit par le médecin du travail lorsque celui-ci constate un risque pour la santé des travailleurs. En cas de refus, l'employeur doit en faire connaître les motifs par écrit. Ces éléments sont tenus à la disposition, notamment, du CHSCT ou des délégués du personnel.

## TEXTES REGLEMENTAIRES (période du 23/09/2011 au 20/10/2011)

### ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pas de texte significatif identifié

### DECHETS / SITES ET SOLS POLLUES

- Circulaire du 22/08/2011 (BO Ecologie et Développement durable n° 17-2011 du 25/09/2011) Définition des déchets inertes pour l'industrie des carrières

### EAU / AIR / ODEUR

- Décret du 04/10/2011 (JO n° 232 du 06/10/2011) Gestion de la qualité des eaux de baignade
- Arrêté du 04/10/2011 (JO n° 232 du 06/10/2011) Fréquence d'échantillonnage et modalités d'évaluation de la qualité et de classement des eaux de baignade - Modification de l'arrêté du 22 septembre 2008
- Arrêté du 28/09/2011 (JO n° 227 du 30/09/2011) Conditions d'habilitation des sociétés fournissant un service de télépéage au bénéfice des redevables de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises
- Décision communautaire du 26/09/2011 (JOUÉ n° L252 du 28/09/2011) Référentiels à utiliser pour allouer à titre gratuit des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux exploitants d'aéronefs
- Décret du 10/10/2011 (JO n° 236 du 11/10/2011) Programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
- Arrêté du 01/10/2011 (JO n° 241 du 16/10/2011) Prolongation d'agrément d'associations de surveillance de la qualité de l'air
- Arrêté du 30/09/2011 (JO n° 243 du 19/10/2011) Prise en compte des esters méthyliques d'huile animale ou usagée en minoration de la taxe générale sur les activités polluantes
- Arrêté du 19/09/2011 (JO n° 237 du 12/10/2011) Liste des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
- Décret du 11/10/2011 (JO du 12 octobre 2011) abrogeant le décret n° 2011-885 du 27 juillet 2011 instituant le commissaire au Forum mondial de l'eau

### ENERGIE / BRUIT

- Décret du 04/10/2011 (JO n° 232 du 06/10/2011) Modalités de répartition de la valeur ajoutée pour le calcul de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ayant pour activité la production d'électricité d'origine photovoltaïque ou éolienne - Application du cinquième alinéa du III de l'article 1586 octies du code général des impôts
- Décret du 30/09/2011 (JO n° 228 du 01/10/2011) Pouvoirs du ministre chargé de l'énergie en matière d'agrément de plans d'actions d'économies d'énergie et de délivrance de certificats d'économies d'énergie
- Arrêté du 30/09/2011 (JO n° 228 du 01/10/2011) Création du pôle national des certificats d'économies d'énergie



Contact : Julien Bourdon - [j.bourdon@ariege.cci.fr](mailto:j.bourdon@ariege.cci.fr) - 05 61 02 03 21



- Circulaire du 30/09/2011 (BO Douanes n° 6909 du 30/09/2011) Droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1er octobre 2011
- Arrêté du 04/07/2011 (JO n° 232 du 06/10/2011) Modification de l'arrêté du 28 avril 2011 pris en application du II de l'article 4-1 de la loi n° 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, codifié à l'article L. 336-2 du code de l'énergie
- Arrêté du 12/10/2011 (JO n° 238 du 13/10/2011) Liste des permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux abrogés en application de la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011

## RISQUES / SECURITE / SANTE

- Règlement d'exécution (UE) no 974/2011 de la Commission du 29 septembre 2011 portant approbation de la substance active acrinathrine, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission et la décision 2008/934/CE de la Commission (JOUE L du 1er octobre 2011)
- Décret du 17/10/2011 (JO n° 243 du 19/10/2011) Révision et complément des tableaux des maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale
- Décret du 07/10/2011 (JO n° 234 du 08/10/2011) Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante - Modification du décret n° 2001-963 du 23 octobre 2001 modifié
- Décret du 05/10/2011 (JO n° 233 du 07/10/2011) Exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- Arrêté du 09/09/2011 (JO n° 237 du 12/10/2011) Conditions d'agrément des moyens de transport des matières nucléaires des catégories I et II
- Arrêté du 01/09/2011 (JO du 7 octobre 2011) portant application à certains mélanges bitumineux pour la construction de routes du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction

## ECO-CONCEPTION / PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT-TRANSPORT

Pas de texte significatif identifié

## ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE /

- Décret du 04/10/2011 (JO n° 232 du 06/10/2011) Etablissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur - Modification de la partie réglementaire du code de l'environnement
- Arrêté du 05/10/2011 (JO n° 233 du 07/10/2011) Organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire - Modification de l'arrêté du 9 juillet 2008

## NATURE ET PAYSAGES

- Décret du 29/09/2011 (JO n° 228 du 01/10/2011) Adaptation des dispositions du code de l'urbanisme relatives aux terrains de camping et aux parcs résidentiels de loisirs
- Décret du 07/10/2011 (JO n° 235 du 09/10/2011) Agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels
- Arrêté du 07/10/2011 (JO n° 235 du 09/10/2011) Conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels
- Arrêté du 27/09/2011 (JO n° 233 du 07/10/2011) Composition et fonctionnement des conseils maritimes de façade
- Décret du 11/10/2011 (JO du 13 octobre 2011) portant création du parc naturel marin du golfe du Lion
- Décret du 05/10/2011 (JO du 8 octobre 2011) portant création d'une zone de préemption au profit du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur la commune de Dragey-Ronthon
- Décret du 12/10/2011 (JO du 14 octobre 2011) portant publication de la Mesure 13 (2010) - zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 164 (Monolithes de Scullin et Murray, Terre Mac Robertson) (ensemble une annexe), adoptée à Punta del Este le 14 mai 2010 - plan de gestion révisé





## PROJETS DE TEXTES

La prochaine séance du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques aura lieu le 22 novembre 2011. Les textes qui sont présentés lors de cette séance seront prochainement mis en ligne pour recueillir vos observations.

<http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Elaboration-de-la-reglementation-.html>

**Facilitez-vous la réglementation avec le réseau des CCI (test gratuit) :**

[www.enviroveille.com/](http://www.enviroveille.com/)

**La Bourse des Déchets, un service gratuit des CCI :**

[www.bourse-des-dechets.fr/](http://www.bourse-des-dechets.fr/)



**Le club des entreprises ariégeoises**

[www.ariège.cci.fr](http://www.ariège.cci.fr)



**Un réseau régional de professionnels de l'environnement :**

[www.ecoentreprises-mip.fr](http://www.ecoentreprises-mip.fr)

Besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité ?

L'ACFCI et la CCI de Paris vous proposent une nouvelle offre de services :

- 1 - [www.enviroveille.com](http://www.enviroveille.com) (Alerte réglementaire - Veille personnalisée - Base de données juridiques en ligne)
- 2 - [Entretien téléphonique personnalisé avec Inforeg](#) (Forfaits 1 appel et 8 appels)
- 3 - [Courrier de l'Environnement Industriel](#) (Publication papier bimestrielle d'actualité réglementaire)

Pour en savoir plus sur cette offre, les tarifs et les offres combinées web/téléphone/papier, rendez-vous sur

[www.cci.fr/developpement-durable/reglementation](http://www.cci.fr/developpement-durable/reglementation)

